CAHIER DES CHARGES

Cahier des charges

Fourniture d'un chariot télescopique

DA n° 2026-002472	**Marché n°**	**Version n° 1**	**Date : 02/10/2026**

Protection des informations

Le présent cahier des charges ne contient aucune Information sensible, ce qui permet la mise en ligne de ce document sur la plateforme dématérialisée du CEA.

SOMMAIRE

1. Objectifs du marché 3

2. Conditions d'ambiance 3

3. Spécifications techniques du besoin 3

4. Motorisation / Transmission : 4

5. Le freinage : 4

6. DOCUMENTATION : 4

7. opération de vérification de la prestation 4

8. Réception de la fourniture : 5

9. Garantie 5

10. CORRESPONDANT TECHNIQUE 5

1. Objectifs du marché

Remplacement de l'actuel chariot télescopique datant de 1999 par un matériel plus adapté aux besoins actuels en termes de capacité, maniabilité, précision, souplesse d'emploi et sécurité.

Ce matériel devra répondre sans aucune réserve à la législation européenne en vigueur tenant compte des exigences du code du travail (certificat CE, plaque de charge conforme, …).

2. Conditions d'ambiance

Le chariot évoluera en extérieur dans un périmètre de trois kilomètres de son lieu de stockage.

Il peut aussi être amené à être transporté dans toute la France sur un porte engin.

Les pentes sont entre 3 et 10%.

Les sols sont des routes goudronnées et gravillonnées lors des liaisons et sur les zones de manutention. Les plateformes d'évolution sont supérieures à 15 m² (3x5). Néanmoins il peut aussi occasionnellement être utilisé en tout terrain sur sol non stabilisé (ex : champs).

Le chariot, lors des liaisons, est amené à circuler sur des voies privées empruntées par d'autres véhicules (voitures, camions, …), par conséquent, il devra être équipé en conformité avec la législation : rétroviseurs, signalisations sonores et lumineuses, ….

3. Spécifications techniques du besoin

Le résultat attendu est la fourniture d'un chariot télescopique, répondant aux spécifications de besoin décrites dans les différents paragraphes du présent document.

- Capacité résiduelle 3.5 T à hauteur max,
- Hauteur maximale de levée > 6 m,
- Portée > 3m,
- Puissance => à 100 kW,
- Fourches standard (longueur entre 1000 et 1400 mm),
- Tablier avec positionneur de fourches et à déplacement latéral intégré tout hydraulique (commandes depuis la cabine),
- Equipé de tous les éléments de sécurité (Feux avant arrière avec indicateurs de direction et feux stop, Phare de travail arrière, Rétroviseurs intérieur et extérieur droit et gauche, avertisseur sonore sur marché arrière, gyrophare…)
- Equipé d'une cabine fermée, climatisée et chauffé, avec toit ajouré,
- Commandes hydrauliques des accessoires,
- Verrouillage hydraulique de l'accessoire,
- Attelage type MANITOU (comptabilité accessoire en notre possession)
- Direction assistée,
- Véhicule neuf,
- Quatre roues motrices et directrices,
- Plusieurs modes de direction des roues directrices 2x4,4x4 ou mode crabe,
- Alignement automatique des roues,
- Suspension de flèche,
- Longueur hors tout au tablier (avec crochet attelage) < 4.8m,
- Largeur hors tout < 2.4m
- Empattement <= 2.6m,
- Rayon de braquage (extérieur des roues) < 3.8m,
- Fourniture d'un accessoire attelable type potence équipée d'un crochet – CMU 4T.

4. Motorisation / Transmission :

La motorisation doit être de type Diesel et doit être conforme aux normes anti-pollution en vigueur.

La puissance développée doit permettre le roulage à vide de l'engin en assurant une vitesse de déplacement de l'ordre de 40 km/h sur le plat, le franchissement d'une rampe en charge de 20% et la traction au moyen d'un attelage adapté,

La transmission doit être de type Variation continue.

5. Le freinage :

Le frein de service, ainsi que le frein de parc, doivent agir sur les roues motrices ou sur l'ensemble de celles-ci.

6. DOCUMENTATION :

Le chariot télescopique sera livré avec sa documentation complète comprenant les éléments suivants rédigés en français :

- La déclaration CE de conformité selon la directive 9837 CE.
- L'aptitude à l'emploi, comprenant le rapport des épreuves initiales avant mise en service.
- La notice d'utilisation.
- Le catalogue des pièces détachées.

De plus, il est demandé un marquage CE au niveau de l'engin, ainsi que la présence dans le poste de pilotage d'une plaque représentant l'abaque correspondant aux capacités de levage du chariot.

7. Opération de vérification de la prestation

Le titulaire doit présenter, à l'acceptation de l'autorité responsable, des fournitures pour lesquelles il certifie la conformité aux clauses contractuelles. Il doit être en mesure d'apporter la preuve qu'il a effectué toutes les vérifications prévues dans le marché et permettant de répondre aux exigences de la spécification technique du besoin.

Les opérations de vérification de la prestation, seront effectuées conformément aux dispositions du CGA (conditions générales d'achat) cité dans la liste des documents contractuels applicables au présent marché et corrigées du contenu des éventuelles dérogations. Elles seront effectuées dans les délais indiqués dans le projet de marché et s'appuieront sur:

- L'examen du dossier de présentation aux opérations de vérifications de la prestation transmis au titre de l'assurance qualité,
- La complétude des fournitures citées dans la composition détaillée de la prestation.
- Les résultats des vérifications de la prestation effectuée par l'autorité responsable.

8. Réception de la fourniture :

Lors de la livraison au CEA/GRAMAT du chariot télescopique complet, le titulaire fournira un certificat de conformité précisant l'adéquation des fournitures aux spécifications.

La livraison sera jugée complète lors de la mise en service de l'équipement (à ce titre, des essais de levage seront organisés afin de valider le fonctionnement de l'engin). Cette livraison étant complète, le CEA/GRAMAT procèdera en condition réelle, à la vérification des capacités de levage à l'aide de charges dont la masse sera préalablement établie.

Livraison du chariot avant le 02/12/2026 sur notre centre.

La réception sera prononcée par le CEA/GRAMAT dans un délai de 2 mois après la livraison physique et la fourniture des documents requis (si la mise en service est réalisée dans le délai d'un mois).

9. Garantie

La garantie s'appliquera dans les conditions et selon les modalités prévues dans le CGA, éventuellement précisées par le marché.

Une garantie minimale de 5 ans ou 2000 heures est demandée.

10. CORRESPONDANT TECHNIQUE

L'interlocuteur technique en charge de l'affaire est Antonin LEQUEUX dont les coordonnées sont les suivantes :

- Téléphone : 05 65 10 54 56
- E-mail : antonin.lequeux@cea.fr